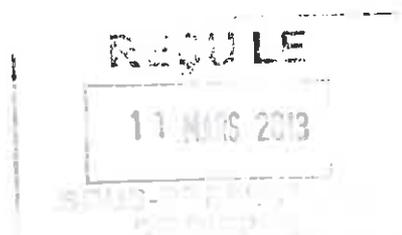


N°	3	4	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Animation Nature : animations spécifiques sur la thématique Natura 2000</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>24 janvier 2013</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15 Présents 2 Votants 2</p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le mercredi 20 février 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 14 février 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DESTRUEL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN, M. SENEAL.</p> <p>- Animation nature : animations spécifiques sur la thématique Natura 2000</p> <p>Depuis 2 ans, parmi les nombreuses animations que propose l'Institution aux établissements scolaires de la vallée, il existe la possibilité de découvrir certains habitats du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle". Ces animations sont sous-traitées, dans la limite de 5 animations au maximum, au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, par ailleurs, co-animateur Natura 2000 avec l'Institution sur ce site.</p> <p>Le coût de ces animations est inclus dans la demande d'animation globale qui est faite auprès des services de l'Etat annuellement au titre de Natura 2000, ces frais étant jusqu'alors, pris en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.</p> <p>Dans le cadre des animations prodiguées par l'Institution, un résiduel de 20% était sollicité auprès des établissements qui en jouissaient or, dans le présent cadre, ces animations étant remboursées par l'Etat, il est proposé de ne pas faire payer le résiduel aux établissements.</p> <p><i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente à ne solliciter aucune participation aux établissements scolaires de la vallée bénéficiaires des animations dispensées dans le cadre de la thématique Natura 2000.</i></p>
--	---

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 07/03/2013
Acte exécutoire le : 07/03/2013
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE - MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
113 Bresle
3, rue Steur-Badou - 76500 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com



Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE - MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
113 Bresle
3, rue Steur-Badou - 76500 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com